Compte rendu du conseil municipal lors de sa séance du 28 août 2014

Sont présents :, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Madame Antoinette Graff, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Christian Albert, Madame Nathalie Weill, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Michaud, Madame Claudine Lenet, Monsieur Philippe Brunot, Madame Marie Luce Bon, Monsieur Jean Marc Bourgetel, Madame Olga Pecaud, Monsieur Jean Michel Bon, Madame Sandrine Renault, Monsieur Christophe Louet, Madame Nathalie Vieillard.

Absents Excusés :Monsieur Gérard LEGUAY (procuration à Monsieur Serge Bavard) Monsieur Christophe Leloup (procuration à Madame
Nathalie Vieillard)

Monsieur Dominique Duchamp est élu secrétaire de séance

Le conseil approuve à l'unanimité les séances du conseil municipal du 26 mai 2014 et du 20 juin 2014.
Le conseil décide à l'unanimité d'ajouter une délibération à l'ordre du jour du présent conseil (SICECO)

1- SICECO – taxe sur la consommation finale d'électricité
La loi de finances rectificatives pour 2014 n° 2014-891 du 8 aout 2014 prévoit désormais que les communes doivent délibérés chaque année avant le 1 er octobre de l'année N pour l'année N+1 sur la fraction de la taxe sur la consommation finale d'électricité que le SICECO peut lui reverser. Cette fraction était fixé à 25 % du montant perçu de ladite taxe et rappelle que les taux de subvention du SICECO sont fonction de ce volume de taxe reversée. Le conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir la fraction de reversement à 25% pour l'année 2015.

2- Cession de terrain zone artisanale-
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la cession de la parcelle ZS 144 d'une surface de 2212 m², située sur la zone artisanale Les Plantes Bonjour, au prix de 5 € le m² à Mr et Mme KIRSCHFINK, afin d'y implanter la société BADEM, entreprise générale de bâtiment. Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

3- Cession de terrain-lotissement rue de Grenand- lot n°5
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la cession du lot n°5 du lotissement, rue de Grenand, à Mr CACCAMO Vincent et Mme Chambellant Julie, d'une superficie de 767 m² au prix de 50 € HT le m² soit 60 € TTC, les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

4- Modification du tableau des effectifs
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le renouvellement des contrats à durée déterminée de la façon suivante :

CREATION DE POSTE	DATE D'EFFET	DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL
Adjoint technique 2ième classe	Du 1er septembre 2014 au 3 juillet 2015	9h00 Uniquement durant la période scolaire
Adjoint technique 2ième classe	Du 1er septembre 2014 au 3 juillet 2015	19h00 Uniquement durant la période scolaire
Adjoint technique 2ième classe	Du 1er septembre 2014 au 3 juillet 2015	8h45 Uniquement durant la période scolaire

5- Attribution des marchés en procédure adaptée

Après avis de la commission des marchés en procédure adaptée réunie le 25 août 2014, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les marchés suivants :

- Travaux de réfection des réseaux eau potable et eaux usées rue basse, à l'entreprise Bongarzone TP, pour un montant de 128 962 ,80 HT Soit 154 755.36 € TTC
- Travaux de réfection du réseau eau potable rue Méville et rue de la Craâ à l'entreprise Bongarzone TP, pour un montant de235 652,36 HT Soit 282 782.83 TTC

6- Demandes de subventions

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'agence de l'eau à hauteur de 30 % du montant de la dépense subventionnable pour les travaux de réfection des réseaux eau potable et eaux usées rue basse et du réseau eau potable rue Méville et rue de la Craâ.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter les différents co-financeurs pour financer le projet de réhabilitation de la maison réquichot dont l'estimatif des travaux au stade APD est de 619 983 € HT, réparti comme suit 68 220 € pour les extérieurs, 289 877 € pour le RDC et 260 886 € pour le 1er étage.

- L'état au titre de la DETR pour 25 % du montant des travaux du 1ière étage- bureaux associatifs.
- Direction régionale des affaires culturelles pour 30 % du montant des travaux pour le RDC- bibliothèque.
- Le conseil général pour un montant maximum de subvention de 76 500 € pour le RDC- bibliothèque.
- Le conseil régional pour un montant de 35 000 € maximum sur les travaux d'aménagement intérieur pour le RDC- bibliothèque.
- Réserve parlementaire pour un montant maximum de subvention de 15 000 €.

7- Mode de passation des marchés en procédure adaptée- règlement

Serge Bavard, 1er adjoint, présente, le règlement. A la demande de Philippe Michaud, celui-ci est modifié comme suit « entre 4000 € HT et 15 000 € HT, sollicitation écrite de 3 devis ».
Le conseil municipal approuve le nouveau règlement modifié.

8- Cession des anciens « Algecos »

Le conseil municipal décide à l'unanimité de céder pour l'euro symbolique les 2 anciens « algécos » situés sur le complexe sportif, à Monsieur Alain Thibaut. L'acquéreur se charge du démontage et recyclage des matériaux démontés. Les biens seront sortis de l'inventaire de la commune.

9- Office national des forêts

Le conseil municipal décide à l'unanimité de la destination des coupes 207-208-209-20-221 en 2015 et de procéder à la cession du bois de chauffage pour les parcelles 6-7-8-22-23-24-25.

10- Concession cimetière et Annulation de titre pour créances éteintes (huis clos)

11- Informations diverses et questions des conseillers

Nathalie Vieillard souhaite un renforcement de la signalétique concernant la déviation mise en place, suite aux travaux sur le pont des buttes, notamment pour les personnes qui se dirigent au camping.
Antoinette Graff informe les conseillers du souhait de la majorité de fermer prochainement la décharge municipale.
Serge bavard informe le conseil que l'alerte de l'ars concernant la non potabilité de l'eau le 1er aout dernier n'était pas fondée.

La séance est levée à 20h50

Le président de Séance

Serge Bavard

le secrétaire de séance

Dominique Duchamp